



SSP ENSEIGNEMENT

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

REFONTE DU CGE

N°52 JANVIER 2020

Le SSP demande depuis longtemps des modifications substantielles d'un CGE trop long, indigeste et inadéquat sur certains plans. Un document qui, en leur prodiguant des conseils pratiques infantilisants, semble oublier que les enseignant-e-s sont des professionnel-le-s. Notre demande d'une consultation des syndicats et des conférences des maîtres-sses sur ce document a finalement été entendue. Reste à ce que cette consultation, large, serve effectivement à améliorer profondément le CGE, pour les collègues, les élèves et leurs parents.

Après avoir relevé les difficultés liées aux modalités de consultation et la nécessité de rédiger l'entier du texte dans un langage inclusif, le SSP a notamment relevé les points suivants (le document complet est sur notre site).

PORTÉE ET CONTENU DU CGE. Le SSP a défendu une simplification globale du CGE et notamment une clarification

du chapitre 5 (modalités d'évaluation pour les élèves à besoins particuliers).

SYSTÈME DE GROUPES DE DISCIPLINES.

Notre position se fonde sur deux éléments principaux: revoir la place des sciences (poids d'un TS de science par rapport à un TS de français) et corriger le manque de considération du groupe 3. Nous proposons une formule alternative à celles du département: D'une part, regrouper les disciplines du groupe 3 dans une seule moyenne du domaine des Arts. Celle-ci serait alors intégrée au groupe 2. D'autre part, faire passer les Sciences du groupe 1 au groupe 2.

Un tel système repose sur une base factuelle et non pas sur une valeur subjective attribuée à chaque discipline.

FRÉQUENCE DES ÉVALUATIONS. Le SSP demande une diminution du nombre d'évaluations pour les disciplines à faible dotation horaire, notamment un minimum à 3 pour l'année.

PROGRAMME PERSONNALISÉ. Nous demandons en premier lieu une clarification du chapitre 5, en particulier de la différence entre aménagement et adaptation (programme personnalisé).

Le concept 360°, priorité annoncée du DFJC, doit être pris en compte dans la réécriture de ce chapitre en particulier. Or, le texte de la consultation ne tient nullement compte de cet élément majeur! Au sujet du certificat, le SSP estime que le critère fondamental pour son octroi devrait être le fait d'avoir suivi jusqu'en 11e un enseignement en FRA et MAT (donc suppression possible notamment de l'allemand).

DEVOIRS À DOMICILE. Le SSP a déjà exprimé à de multiples reprises qu'il soutient la suppression des actuels alinéas 3 et 4 de l'art. 59 RLEO. Il demande l'ajout d'un nouvel alinéa: "Il n'est donné aucun devoir du vendredi pour le lundi". Finalement, le SSP-E rappelle qu'il juge importants la diminution du nombre d'ECR en 6P et 10S et la suppression de l'examen d'anglais pour les VG.



Post-obligatoire

GYMNASES AU RABAIS ?

Suite à plusieurs alertes lancées par des collègues, le SSP-Enseignement a mené une enquête auprès de tous les gymnases du canton et listé toute une série de mesures d'économie prises ou à venir. La plupart d'entre elles (et d'autres) sont entrées en vigueur à cette rentrée 2019. Le SSP-Enseignement a interpellé la Cheffe du DFJC sur cette question (voir notre courrier et la liste des mesures sur notre site). Nous y demandons le retrait de toutes les mesures ainsi qu'un positionnement clair du DFJC par rapport à un budget insuffisant pour assurer les mêmes prestations à l'avenir. Nous n'avons, à ce jour, et une fois de plus, reçu aucune réponse de Mme Amarelle. Certes, il a été reconnu, lors d'une rencontre avec les enseignant-e-s du Gymnase de La Cité en juin dernier, par la DGEP, et en présence de la Cheffe du DFJC, qu'il manquait effectivement 7.5 millions pour maintenir certaines offres et qu'en conséquence les directions avaient été appelées à agir en touchant aux "prestations supplémentaires, hors cursus". Le SSP-Enseignement ne saurait considérer cela comme une réponse officielle de la Cheffe du DFJC et encore moins comme une réponse satisfaisante et complète.

D'une part, parce que nous contestons que les cours facultatifs (complémentaires) ne sont pas un apport important à une formation post-obligatoire: ce sont en effet de précieuses occasions d'acquérir pour toutes et tous les élèves qui le souhaitent, des connaissances et des compétences dans des domaines extrêmement divers et riches, de multiples opportunités d'ouverture à des cultures, à des arts, à des savoir-faire... C'est une possibilité unique pour beaucoup d'élèves, qui n'en auraient pas les moyens sinon, d'accéder à des formations de qualité.

D'autre part, parce que la pression budgétaire effectuée sur les directions n'a pas pour unique effet de faire disparaître à grands pas les cours facultatifs, mais elle a également d'autres conséquences: rappelons d'abord (cf. nos courriers à ce sujet), l'obsession de plusieurs directions – qui s'est élargie depuis à au moins une direction supplémentaire – à contrôler le nombre de photocopies effectuées et à inciter voire obliger les collègues à les limiter. La Conférence des directrices-eurs de gymnases a, de plus, décidé la suppression des cours de niveau C1 pour l'allemand et l'anglais, destinés certes à des élèves ayant des facilités. Le cours de théâtre intergymnasial n'est plus proposé. Nous nous inquiétons et désapprouvons également que, dans certains gymnases, des cours d'appui soient menacés voire supprimés alors qu'ils sont destinés à soutenir des élèves en difficulté.

Arrêt du tribunal fédéral

QUELQUES PRÉCISIONS

La mise en œuvre de l'arrêt du tribunal fédéral concernant la gratuité se fait dans une grande confusion. Le SSP-Enseignement se propose de faire un point de la situation.

Concernant le petit matériel: une dotation supplémentaire a été prévue en particulier pour les 5-8P. Afin de respecter l'égalité de traitement et de simplifier le travail de toutes et tous, il s'agirait maintenant de définir quelle est la dotation normale pour un-e élève et à partir de quand il devient légitime de demander un remplacement aux parents lors d'une utilisation peu soignée. L'entier du matériel doit être commandé auprès de la DAL (ex-CADEV).

À propos de l'achat de livres: un budget spécial a été attribué afin de pouvoir utiliser des livres sans les facturer aux parents. Les montants par élève pour les cinq mois concernés en 2019 sont les suivants: 7-8P: 5.-, 9VG: 17.-, 10-11VG-RACC1 33.-, 9VP: 20.- et 10-11VP-RACC2: 40.-. Ces montants ne peuvent servir qu'aux achats de livres et nous vous encourageons à exiger leur utilisation auprès des directions. Il n'y a aucune raison pour que l'entier de ces sommes ne soit pas mis à disposition des enseignant-e-s des disciplines du domaine des langues. La procédure dont les détails doivent être précisés dans les établissements permet à chaque enseignant-e de passer commande dans n'importe quelle librairie vaudoise en faisant établir la facture au nom de l'établissement, sans passer par la DAL. C'est le secrétariat qui se charge de régler la facture. Sous réserve de l'acceptation du budget 2020 par le Grand Conseil, les montants annuels (par année civile) seront les suivants: 7-8P: 12.-, 9VG: 40.-, 10-11VG-RACC1 80.-, 9VP: 48.- et 10-11VP-RACC2: 96.-.

Au sujet des sorties, camps et voyages: la LEO prévoit que les sorties, camps et voyages sont à charge des communes. Si un repas est prévu, il est possible de faire contribuer les parents pour un maximum de 16.- par jour. Dans certains cas, les prestations ont été intégralement prises en charge par les communes et, dans d'autres, celles-ci ont été sévèrement rognées pour éviter un dépassement du budget. Finalement, de nombreuses communes n'ont pas encore décidé comment elles allaient faire face à cette nouvelle donne.

Du point de vue du SSP, il est inconcevable qu'une décision d'une cour de justice soit prise comme prétexte pour réduire les prestations aux élèves. Nous participons d'ailleurs activement aux discussions qui se tiennent entre les associations de communes, les organisations représentant les enseignant-e-s et le département afin de tenter d'élaborer un cadre cantonal.



NÉGOCIER SUR L'ÉCOLE DE COMMERCE

La Journée des assises cantonales sur l'École de commerce, organisée à la demande des syndicats et sous la responsabilité de la DGEP, a eu lieu en septembre dernier avec une participation active de plus de cent collègues, issu-e-s de tous les gymnases du canton.

Cette journée a certes débuté par une présentation affligeante de la Réforme Commerce 2022 par un représentant du Centre jurassien d'enseignement et de formation, présentation très problématique par son manque de vision et sa haute dose de technocratie; mais elle a pu, ensuite, dans la foulée des interventions du SSP et de SUD, permettre aux collègues présent-e-s de réfléchir et d'échanger, lors d'ateliers, sur leurs perspectives ainsi que sur les limites de la formation en École de commerce. Les difficultés concrètes rencontrées dans la classe ou encore la formation exigée d'elles/ d'eux pour y enseigner étant également à l'ordre du jour.

Il s'agissait également de dresser une liste de mesures pour améliorer la situation, liste dont les revendications principales ont été exposées à la Cheffe du DFJC, présente en fin de journée. Celle-ci s'est engagée à mener des discussions avec les files et a confirmé que des négociations s'ouvriraient avec les syndicats (elles auront lieu fin janvier). Parmi les nombreuses revendications (dont nous vous informerons plus avant prochainement), signalons notamment l'opposition au regroupement sur deux établissements dans le Grand Lausanne, la demande que le DFJC s'engage concrètement, auprès des autorités fédérales compétentes, pour l'importance de la Culture générale dans cette formation et à obtenir des améliorations, la nécessité d'une baisse des effectifs en première année à maximum 20 élèves par classe, un renforcement du soutien aux élèves hors cours,

une révision en profondeur des contenus de la formation dite des 300h, considérée unanimement comme inutile, du moins dans sa forme actuelle.

Le SSP était bien entendu présent à cette journée où il a pu rappeler, notamment par l'intervention en plénum de l'un de ses représentant-e-s, la vision qu'il a défendue jusqu'ici au sujet de cette École et les enjeux qu'elle représente, selon lui, pour l'ensemble de la formation post-obligatoire. Nous avons enfin esquissé quelques interrogations et pistes (cette intervention est disponible sur notre site).

À nos yeux, plusieurs éléments posent problème:

Premièrement, les programmes standardisés et les objectifs inatteignables mettent en danger la nécessité d'une formation émancipatrice des élèves ainsi que l'autonomie pédagogique des enseignant-e-s.

Deuxièmement, la surcharge et la pénibilité du travail menace notamment la qualité de l'enseignement: cette surcharge est valable autant pour les élèves que pour les enseignant-e-s. Il est urgent que le DFJC prenne des mesures pour améliorer la situation. Troisièmement, la formation des enseignant-e-s, sur laquelle le SSP est déjà intervenu régulièrement, obtenant certains allègements. Si le SSP rappelle son attachement à ce que les enseignant-e-s soient formé-e-s, il continue à dénoncer la manière dont la formation dite des "300h" est imposée ainsi que son contenu, qu'il juge inadapté à l'enseignement visé. Des décharges pour

suivre la formation sont exigées ainsi que des modifications substantielles de son contenu. Enfin, la certification de cette École implique, d'après la DGEP et la CDGV, l'introduction d'une démarche qualité dans l'ensemble des gymnases disposant de cette filière. La norme qualité choisie OSC inspirée par une logique de New Public Management représente un danger pour notre école publique. Nous refusons catégoriquement d'ouvrir la porte à de telles logiques.

Les assises auront été un point de départ et d'ancrage important vers une réflexion de fond sur l'École de commerce. Nous attendons maintenant que de vraies négociations puissent avoir lieu et que celles-ci débouchent sur des améliorations substantielles de cette filière.

Pour le SSP-Enseignement, il est clair que la situation actuelle est largement insatisfaisante et, même, qu'elle n'est plus vi(v)able à moyen terme.

Dans le cas où des garanties sérieuses ne pouvaient pas être données par le DFJC, la sortie de l'École de commerce des gymnases serait alors une option à envisager sérieusement.

**CONSULTEZ NOS DOSSIERS
COMPLETS SUR LE SITE
[HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH](http://vaud.ssp-vpod.ch)
REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK
SYNDICAT SSP VAUD**



BRÈVES SYNDICALES

C LIMAT: VERS LA MOBILISATION

En 2019, les mobilisations de la grève du climat ont réuni dans la rue une partie significative de la jeunesse. Elle dénonçait l'écart grandissant entre les promesses gouvernementales de lutte contre la crise climatique et sa réalité.

Le message n'a pas été entendu, puisque les engagements des gouvernements signataires de l'accord de Paris conduiraient à une augmentation supérieure à 2°C d'ici 2050, au-delà du point de non-retour vers la multiplication incontrôlée des catastrophes climatiques.

Les jeunes de la grève du climat demandent donc à juste titre un élargissement du mouvement aux lieux de travail. Ils invitent tous les travailleurs et les travailleuses à les rejoindre dans le mouvement de grève et de mobilisation prévu le 15 mai prochain.

Alors qu'un développement du service public paraît indispensable à toute stratégie visant à un système viable écologiquement et socialement, quel rôle souhaitons-nous jouer en tant qu'enseignant.e.s dans la mobilisation du 15 mai?

Pour en discuter, nous vous invitons à une séance d'information-discussion le 28 janvier prochain, à 18h30.

Maison du Peuple, Place Chauderon, Lausanne, salle Jean-Villard Gilles.

R EMBLEMES SUR APPEL À LA DGEO

Le SSP-Enseignement a été informé de la manière dont procèdent certaines directions d'établissement pour l'engagement de remplaçant.e-s, procédés que nous considérons comme parfaitement inacceptables.

Ces directions constituent en effet elles-mêmes des listes de potentiel.le.s remplaçant.e-s pour en faire un groupe WhatsApp et faire ensuite appel à elles/eux en quelques secondes.

Dans les cas qui nous ont été transmis, le/la candidat.e est inscrit.e sur une liste propre à l'établissement après postulation et bref entretien téléphonique ou signature d'un contrat. Liste transformée alors en groupe WhatsApp pouvant atteindre plus de 100 inscrit.e-s! Lorsqu'un.e remplaçant.e doit être trouvé.e, la direction envoie un message signifiant ses besoins à l'ensemble du groupe; le premier ou la première qui répond par l'affirmative obtient cette période.

Cette mise en concurrence sauvage de personnes ultra-précaires est indigne du service public (et de tout employeur), ce d'autant plus que cela s'applique à tous les remplacements et pas seulement aux cas urgents.

Le SSP a demandé à la DGEO que de telles pratiques cessent sans délai.

G YMNASE DE BURIER: Avenir flou

Si la configuration logistique de l'extension du gymnase de Burier a pris forme (grâce notamment au travail des salarié.e-s du site) la situation tant transitoire que définitive est toujours aussi floue.

Mis devant le fait accompli d'une décision d'extension qu'ils ont toujours critiquée, les salarié.e-s de Burier n'ont pas ménagé leur peine pour que l'extension soit le moins dommageable possible aux conditions de travail et d'études. Leur connaissance du terrain permettra d'éviter de nombreux écueils mais n'en fera pas pour autant un bon projet. D'ailleurs, personne ne défendait le fait que cette extension soit un modèle à suivre. Il s'agissait simplement d'une mesure d'urgence transitoire.

Or, à l'heure actuelle, les garanties quant à ce caractère transitoire semblent peu solides. En effet, la date de fin de période transitoire oscille entre 2025 et 2029 selon les moments et les discours. De même, le chiffre du nombre d'étudiants post-transition oscille entre 1'200 et 1'500.

Ces incertitudes sont autant de questions sur le futur de Burier, mais également sur la politique de la DGEP quant à ce que devrait être un gymnase. Et ces questions sont inquiétantes.

INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant.e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié.e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant.e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

- JE SOUHAITE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SSP-ENSEIGNEMENT
- JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP-ENSEIGNEMENT

Nom

Rue et n°

Téléphone

Prénom

Localité

Lieu de travail

À renvoyer à: SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch

RÉDACTION

Cora Antonioli, Julien Eggenberger, Laurent Vuilliamy, Raphaël Ramuz, Comité SSP-Enseignement.

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
AVENUE RUCHONNET 45
CASE POSTALE 1324
1001 LAUSANNE
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19
VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettres d'informations et trouver les prises de position du SSP :

[HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH](http://vaud.ssp-vpod.ch)

FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD